

Equivalence/Reconnaissance des études pour les citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Confédération suisse pour l'admission au niveau Master

On vous prie d'envoyer les candidatures au

- Centre des Coopérations Internationales (rue Avram Iancu no. 68, RO-400083, Cluj-Napoca, Roumanie)
Ou directement au
- Ministère de l'Education Nationale (rue Spiru Haret, no. 10, Sector 1, 010176 Bucarest, Roumanie)

Selon la législation du Ministère de l'Education Nationale concernant l'équivalence/reconnaissance des formations étrangères, le candidat poursuit les mêmes conditions d'admission que les citoyens roumains (le même calendrier, la postulation à la Faculté, les mêmes documents, et les possibles examens <http://admitere.ubbcluj.ro/en/>)

La liste des documents pour l'équivalence des études

1. Le formulaire de candidature (<https://www.cnred.edu.ro/ro/recunoastere-studii-cetateni-europeni-admitere-master-doctorat-DPPD-in-Romania>)
2. Diplôme de Licence –une copie simple si le document a été émis en roumain, anglais, français, italien ou espagnol ; - une copie simple et une traduction en roumain authentifiée par le notaire si le document a été émis dans une autre langue
3. Relevé des notes –une copie simple si le document a été émis en roumain, anglais, français, italien ou espagnol ; - une copie simple et une traduction en roumain authentifiée par le notaire si le document a été émis dans une autre langue
4. Carte d'identité ou passeport valide (pages 1, 2, 3,4) : une copie simple

Les diplômes provenant de l'Italie, Grèce, Espagne, Portugal doivent contenir l'apostille de la Haye de la part des autorités du pays qui émettent le document.

Les diplômes provenant des pays qui ne sont pas parties prenantes de la Convention de la Haye doivent être authentifiés par le Ministère de l'Education et le Ministère des Affaires Etrangères et l'Ambassade de la Roumanie dans ce pays en cause.

Le Ministère de l'Education Nationale enverra le certificat d'équivalence à l'Université Babes-Bolyai. Le candidat peut recevoir personnellement le document de la part du Ministère.

Attention!

1. CNRED a le droit d'exiger des documents supplémentaires.

2. L'évaluation du dossier prend 30 jours en compter de la date d'enregistrement au ministère. Cette période peut être prolongée si des contrôles supplémentaires sont nécessaires.
3. Les candidatures incomplètes ne seront pas validées pour l'évaluation.
4. Tous les documents concernant l'équivalence resteront dans les archives du CNRED. Pour l'admission à l'Université, les candidats doivent déposer les documents exigés conformément à la procédure d'admission.